

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 166

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

404 428 864 RCS Caen.

LA GERSOISE.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 1524 EUR.

Adresse : route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Société absorbante : SOVAL SARL au capital de 1.833.705,75 euros Siège social : Zone Industrielle Route de Paris 14120 MONDEVILLE RCS CAEN 847.250.503. Société absorbée : LA GERSOISE SCI au capital de 1.524 euros Siège social : Zone Industrielle Route de Paris 14120 MONDEVILLE RCS CAEN 404.428.864. Date du projet de fusion : 2 août 2017 Actif apporté : 443.564 euros Passif pris en charge : 247.502 euros Soit un actif net apporté de : 196.062 euros Date d'effet de la fusion : 1er janvier 2017 Rapport d'échange de droits sociaux : le rapport d'échange des droits sociaux est fixé à 13 parts de la société SOVAL pour 1 part de la société LA GERSOISE. En conséquence, la société SOVAL augmentera son capital d'un montant de 10.110,75 euros par la création de 663 parts nouvelles de 15.25 euros chacune. Prime de fusion La différence entre la valeur nette de l'apport des parts de la société LA GERSOISE soit 99.991,62 euros et le montant de l'augmentation de capital de la société SOVAL, soit 10.110,75 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite pour son montant, soit 89.880,87 au passif du bilan de la société SOVAL et sur laquelle porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux de la société SOVAL La différence entre la valeur nette d'apport des parts de la société LA GERSOISE appartenant à la société SOVAL soit 96.070,38 euros, et la valeur nette comptable de ces parts dans les comptes de la société SOVAL, soit 225.000 euros, constituera un mali de fusion de 158.929,62 euros. Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 7 août 2017 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN pour chacune des sociétés..